



UNIVERSITÉ
SAINT-PAUL
UNIVERSITY

LE SYNDICAT DES PROFESSEURS A TEMPS PLEIN DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL RATIFIE UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

OTTAWA (Ontario), le vendredi 24 mai 2024 — L'Université Saint-Paul et l'Association qui représente les professeur.e.s à temps plein ont conclu une nouvelle convention collective.

L'administration de l'université et l'Association des professeurs de l'Université Saint-Paul (APUSP) ont entamé des négociations en mars de cette année et les membres ont voté en faveur des changements à leur convention collective cette semaine.

La nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans, entrera en vigueur rétroactivement le 1er mai 2024 et se terminera le 30 avril 2027.

"Nos professeures et professeurs sont essentiels à l'expérience étudiante et sont tous des membres appréciés de la communauté universitaire. Cet accord reflète notre engagement commun à favoriser des relations de travail positives", a déclaré Carole Audet, vice-rectrice associée, Talents, diversité et culture. "Je tiens à remercier l'APUSP pour son ouverture et sa collaboration tout au long du processus de négociation. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration afin de faire progresser la mission académique de l'université, à savoir l'excellence de la recherche et de l'enseignement."

"Je tiens à remercier notre équipe de négociation pour son travail acharné et son dévouement tout au long du processus de négociation", a déclaré Amanda Wilson, présidente de l'APUSP. "Nous sommes fiers d'avoir conclu une nouvelle convention collective qui répond aux besoins et aux préoccupations de nos membres et qui contribuera à améliorer le mieux-être de notre communauté professorale."

Avant les négociations, une enquête sur le mieux-être à l'échelle de l'Université a révélé que la santé financière était l'une des principales préoccupations des membres du corps professoral. La nouvelle convention collective reconnaît les réalités économiques actuelles et prend des mesures pour les adresser.

La nouvelle convention collective apporte une parité dans les rôles et les responsabilités des différents membres, ainsi qu'un soutien aux professeur.e.s qui supervisent des étudiant.e.s au doctorat.

Pour de plus amples renseignements :

Julie Bourassa
Agente de communication, Université Saint-Paul
613.236.1393 x 2310
jbouassa@ustpaul.ca